

# Déclaration du collège des associations de défense de l'environnement et de consommateurs.

## Réunion de la Commission Locale d'Informations et de Surveillance lundi 4 avril 2011

Nous allons dans un 1<sup>er</sup> temps, revenir sur les « erreurs d'appréciation » de l'expertise qui a conduit en 1997 le préfet du Haut-Rhin à autoriser l'exploitation de l'installation classée Stocamine.

- La tenue des terrains devait permettre à « l'expiration d'une durée de stockage de 30 ans de retirer tous les déchets ». Les calculs de l'Ecole des Mines de Paris, pris en compte à l'époque, se sont avérés faux, la convergence des terrains étant 2 fois plus rapides que prévue.
- L'intrusion d'eau et l'envoyage de la mine ont toujours été minimisés, voire niés, et renvoyés à des échéances de temps géologiques.
- Les risques d'incendie n'ont jamais été sérieusement évoqués par l'expertise, pour preuve, aucun détecteur d'incendie n'était installé sur le site et il a fallu plus de 2 mois pour venir à bout de « l'improbable incendie ».
- Le changement d'horizon de stockage de moins 23 m à moins 25 m dans la couche de sel gemme a été une grossière erreur d'appréciation de la solidité du toit, cette erreur aurait pu être fatale aux mineurs travaillant dans les blocs 15 et 16.

Le retour d'expérience, après un temps très court de la durée d'exploitation de l'entreprise Stocamine, met à mal l'essentiel de l'expertise qui a conduit à l'arrêté préfectorale d'autorisation d'exploiter.

Aujourd'hui, nous constatons :

- 1) - que les experts sont unanimement d'accord sur la probabilité certaine d'une remontée de la saumure polluée et de la contamination de la nappe.
- 2) - qu'il est extrêmement difficile d'établir un scénario définitif sur ce risque, tant la problématique est **complexe**, et les interférences entre les aspects géologiques, hydrologiques, chimiques, physiques sont difficiles, sinon impossibles, à modéliser.
- 3) - qu'un enfouissement, total ou partiel, posera le problème de la surveillance du site, d'un marquage indispensable des lieux pour permettre aux générations futures de faire face à la menace d'une pollution annoncée. **Aucune réponse concrète et fiable ne peut être apportée à ce jour à cette question de la mémoire.**
- 4) - qu'enfouir définitivement ces déchets, c'est condamner irrévocablement ce territoire, tout en privant nos successeurs de la possibilité d'exploiter un jour les richesses du sous-sol des environs de la mine Joseph-Else.
- 5) - que les experts n'ont pas de compétence suffisante en matière de déstockage et que seules les entreprises spécialisées peuvent juger de la faisabilité du retrait des déchets ; qu'il faut lancer un appel d'offre et établir un cahier de charges adéquat, de concert avec les mineurs chargés de la sécurité minière.

- 6) – qu'enfin, la crédibilité des experts, déjà entamée par les erreurs commises dans un passé récent, sera définitivement perdue si la réversibilité inscrite dans l'arrêté préfectoral n'est pas mise en œuvre.

Pour toutes ces raisons, nous, représentants des associations ALSACE NATURE, CLCV, GAIA, PAC Cernay et ENVIRONS, ne voyons pas d'autre alternative à la fermeture de Stocamine que la remontée de tous les déchets stockés actuellement au fond de la mine.

Dans l'intérêt général des habitants du territoire et des générations futures, nous demandons à nos élus, représentants de la population, et à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, de mettre rapidement en œuvre **la seule solution soutenable et responsable, le retrait de tous ces déchets.**